

RAPPORT N° 91/6-49  
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE  
CHARGEE DE L'EXAMEN DES DOSSIERS D'INDEMNISATION  
DES AGRICULTEURS VICTIMES DE CALAMITES AGRICOLES

Dans le souci d'une meilleure efficacité et d'une plus grande justice dans les modalités d'indemnisation des agriculteurs victimes de cyclones ou de fortes dépressions, le Préfet souhaite la création au niveau de chaque commune du Département, d'une commission chargée de l'examen des dossiers correspondants. Cette assemblée serait appelée à émettre un avis sur les faits mentionnés aux dossiers en cas de sinistre.

Sa composition pourrait s'inspirer de celle prévue par le Décret n° 79-823 du 21 septembre 1979, portant règlement d'administration publique pour application de la Loi du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles.

Cette commission, placée sous la présidence du Maire, comprendrait :

- deux représentants d'organisations professionnelles syndicales agricoles, désignés par le Préfet, après consultation des organisations syndicales représentatives ;
- un exploitant agricole de la Commune, désigné par la Chambre d'Agriculture de la Réunion ;
- deux exploitants agricoles, dont un titulaire et un suppléant, désignés par le Conseil Municipal pour chacun des secteurs ci-après :

- \* La Bretagne,
- \* Bois-de-Nèfles,
- \* Domenjod,
- \* La Montagne,
- \* Saint-François ;

- un membre de la Commission Communale des Impôts Directs.

Pourraient y être adjoints :

- un représentant des Services Départementaux du Ministère de l'Economie et du Budget ;
- un représentant du Ministère de l'Agriculture.

**CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE  
CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DOSSIERS D'INDEMNISATION  
DES AGRICULTEURS VICTIMES DE CALAMITES AGRICOLES**

En outre, compte tenu de la superficie importante du territoire communal, trois sous-commissions regroupant les divers secteurs précédemment énumérés pourraient être constituées, à savoir :

- 1°) La Bretagne et Domenjod,
- 2°) Bois-de-Nêfles et Saint-François,
- 3°) La Montagne.

Cette démarche étant de nature à pouvoir faciliter le déroulement des opérations d'indemnisation en cas de sinistre, et compte tenu de l'approche de la saison cyclonique, je vous demande :

- de vous prononcer sur la création de cette commission et des trois sous-commissions regroupant divers secteurs de la Commune ;
- de procéder à la désignation des exploitants agricoles de la Commune appelés à y siéger.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Robert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/6-49  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE  
CHARGEE DE L'EXAMEN DES DOSSIERS D'INDEMNISATION  
DES AGRICULTEURS VICTIMES DE CALAMITES AGRICOLES

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-49 du Maire présenté par Emmanuel HOARAU, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial de Bois-de-Nêfles ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve la création de la commission communale chargée de l'examen des dossiers d'indemnisation des agriculteurs victimes de calamités agricoles, et des trois sous-commissions regroupant divers secteurs de la Commune, à savoir :

- 1°) La Bretagne et Domenjod,
- 2°) Bois-de-Nêfles et Saint-François,
- 3°) La Montagne.

ARTICLE 2

Par vote à bulletins secrets, désigne les exploitants agricoles de la Commune appelés à y siéger.

Nombre de bulletins	_____	31
Bulletins nuls	_____	5
Suffrages exprimés	_____	26

RESULTATS DU VOTE

<u>LA BRETAGNE</u>	Raoul ROBERT _____	26	titulaire
	Albert RIVIERE _____	26	suppléant
<u>BOIS-DE-NEFLES</u>	Richemond MULOT _____	26	titulaire
	Vivian HOARAU _____	26	suppléant

DELIBERATION N° 91/6-49  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 14 décembre 1991

- 2 -

CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE  
CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DOSSIERS D'INDEMNISATION  
DES AGRICULTEURS VICTIMES DE CALAMITES AGRICOLES

RESULTATS DU VOTE				(suite)
<u>DOMENJOD</u>	Marie-Françoise THIBURCE	26	titulaire	
	Emmanuel POTA	26	suppléant	
<u>LA MONTAGNE</u>	André TECHER	26	titulaire	
	Jacky VIRASSAMY-SACRY	26	suppléant	
<u>SAINT-FRANCOIS</u>	René FERRERE	26	titulaire	
	Henri-Claude PAUSE	26	suppléant	

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

